

LIVRET D'ACCUEIL

« La Roselière »

Unités d'EHPAD

Unités de Vie Alzheimer

Unité d'Hébergement Renforcée

Unité de Soins de Longue Durée

Madame, Monsieur,

Vous venez de concrétiser votre entrée dans l'un des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Centre Hospitalier de Calais. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de rendre votre séjour le plus agréable possible. Le personnel et les résidents vous accueillent et vous souhaitent la bienvenue. La vie quotidienne est organisée autour des droits et des libertés des résidents par la promotion du respect mutuel entre tous. À cette fin, nous avons élaboré un règlement de fonctionnement et un contrat de séjour qui permettent à chacun de mieux se situer dans l'institution grâce à la connaissance de notre mode de vie. Nous souhaitons rendre votre séjour le plus convivial possible ainsi que pour votre famille. Celle-ci, nous l'espérons, se sentira intégrée et associée à la vie de nos services. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, vos suggestions et votre participation à la vie de l'établissement seront les bienvenues.

SOMMAIRE

Présentation générale

Le déploiement de la Bienveillance

Information Santé - *Les soins*

Information Santé - *Votre bien-être*

Informations pratiques

Droits et devoirs

Zoom sur...Le secteur Alzheimer

Comment venir ?

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'EHPAD «LA ROSELIÈRE»

Authentique petit village, la Roselière a été conçue dans le but de créer un véritable lieu de vie où les résidents pourront se créer un quotidien agréable et adapté.

L'EHPAD contient donc des rues intérieures, des quartiers (correspondant aux unités) et des lieux de loisirs et de détente. Humaine et chaleureuse, la Roselière présente, au niveau central, une place appelée «Place des Arts» où les résidents peuvent se retrouver autour d'un café en toute convivialité.

L'établissement a ouvert ses portes en 2007, il est moderne et adapté à la personne âgée. Aussi, il tire son nom des étendues de roseaux qui environnaient la place à l'époque. On peut d'ailleurs admirer à l'extérieur de l'enceinte du bâtiment des plans d'eau reconstitués.

L'EHPAD se situe dans le pôle santé, quartier du Virval, non loin du Centre Hospitalier de Calais, il bénéficie donc des prestations de l'hôpital (blanchisserie et restauration).



L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes «La Roselière» est conçu comme un village avec ses rues et sa place. L'établissement offre **250 places** et se décompose en 3 secteurs :

«LE CLOS DES SCULPTEURS»

Il comprend 30 lits d'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) et a pour vocation d'assurer l'hébergement des personnes de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale permanente et des soins constants. Il y a également 45 lits d'hébergement destinés à accueillir des personnes âgées dépendantes. Répartie sur 2 niveaux, vous trouverez au rez-de-chaussée l'unité «Auguste Rodin» et au premier étage l'unité «Camille Claudel».

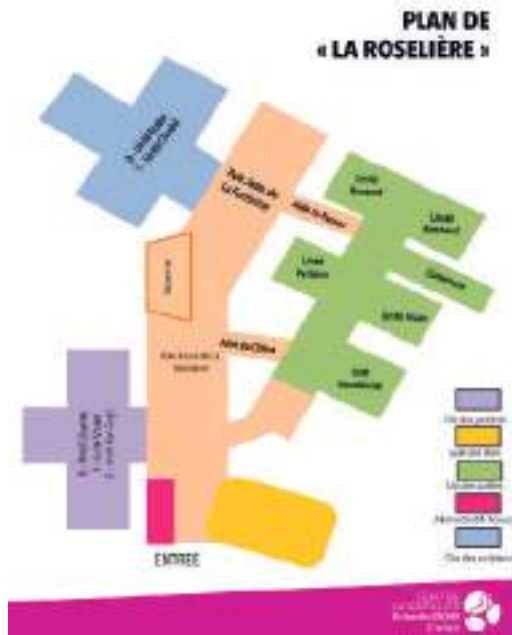
«LE CLOS DES PEINTRES»

Il comprend 150 lits d'hébergement destinés à l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes et se répartit sur 3 niveaux de 35 lits. Au rez-de-chaussée, on trouve l'unité «Paul Cézanne», au premier étage l'unité «Claude Monet» et au second étage l'unité «Vincent Van Gogh».



«LE CLOS DES POETES»

En rez-de-chaussée uniquement, il se compose de 70 lits répartis en 5 petites unités de vie de 14 lits chacune. Les unités «Victor Hugo», «Arthur Rimbaud», «Pierre de Ronsard» et «Paul Verlaine» accueillent des personnes valides physiquement mais très désorientées et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. L'unité «Charles Baudelaire» est une Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) destinée aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée avec des troubles du comportement sévères, mobiles et n'ayant pas de syndrome confusionnel. Elles disposent d'équipements adaptés à la surveillance des résidents souffrant de troubles du comportement. Les soignants sont formés à la prise en charge des personnes désorientées et leur proposent des activités simples relevant du quotidien.



NB : Le nom des rues et secteurs n'est pas sans hasard : l'administration a choisi les thèmes à explorer et a laissé les résidents trouver les noms des artistes.

L'ORGANISATION

Le personnel qualifié de l'établissement vous assure des prestations de soins et d'hébergement de qualité pour une prise en charge optimale augmentant le bien-être de nos résidents et de leur famille.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'établissement est rattaché au Centre Hospitalier de Calais et est administré par le même Conseil de Surveillance (CS), présidé par Madame le Maire de Calais. Le CS délibère sur les points énumérés par la loi, dont le budget. Ses délibérations financières sont soumises à l'approbation du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais qui détermine les prix de journée.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Composé de représentants des familles, du personnel, du Conseil de Surveillance et des résidents, le conseil a été mis en place au sein de l'établissement pour répondre aux questionnements des résidents et à ceux de leur famille. C'est ainsi que cette instance est le lieu privilégié d'informations et d'expression des résidents et de leur famille.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques et suggestions auprès du représentant des résidents et de celui des familles de l'établissement. Ce conseil est présidé par un représentant des résidents élu par le conseil et vice-présidé par un représentant des familles élu par le conseil.



LES ESPACES COLLECTIFS

Les salles à manger : il y a une salle de restauration à chaque niveau où sont servis le petit-déjeuner, le déjeuner, la collation et le dîner. Le service en chambre est évidemment possible pour les personnes ne pouvant pas se rendre en salle collective.

Les salles d'animation : l'établissement dispose d'une salle d'animation et d'une salle des fêtes utilisées par notre équipe d'animatrices. De même que pour le repas, il existe des activités individuelles qui se font en chambre ou dans le service.

Le jardin Zen : c'est au coeur de la résidence que l'on trouve ce véritable lieu de relaxation et de calme. Tous les résidents peuvent en bénéficier librement car c'est un espace clos et protégé. L'été, quand le temps est avec nous, des barbecues peuvent y être organisés pour le plus grand bonheur des résidents.



La salle multi-cultes : une messe est organisée tous les vendredis après-midi par un représentant de l'aumônerie.

L'estaminet : L'estaminet est un espace d'accueil pour vous et vos proches. Il est géré par l'Association «Opale Tour» qui est une structure d'insertion, située à Calais et qui propose un parcours d'insertion socioprofessionnel aux personnes éloignées de l'emploi. Il est ouvert tous les jours de la semaine, de 10h à 18h pour vous offrir, moyennant des tarifs préférentiels, des petits plaisirs gourmands (friandises, gâteaux, boissons chaudes et froides...) mais aussi d'autres produits (shampooing, déodorants, rasoirs...) afin de répondre aux besoins de chacun.



LES ESPACES PRIVATIFS

Les chambres : ces lieux de vie d'environ 20m² sont tous meublés et comportent un lit, une table de chevet, une commode, une chaise, un fauteuil, un pouf et un placard. Elles sont également équipées d'un WC, d'un lavabo et d'une douche. Cependant, des baignoires médicalisées sont à votre disposition dans chaque unité.

Toutes les chambres sont individuelles mais il faut savoir qu'il existe des chambres communicantes, réservées en priorité pour les couples.

Afin de personnaliser votre logement, vous pouvez apporter des effets personnels tels que des cadres et des objets décoratifs. Pour votre sécurité, un appel d'urgence y est également installé. Pour finir, chaque chambre est équipée d'une prise pour le téléphone et d'une autre pour la télévision. Cependant, il vous sera demandé d'utiliser ces appareils avec discrétion afin de respecter vos voisins.



LE DÉPLOIEMENT DE LA BIENTRAITANCE

LA BIENTRAITANCE

Conformément à l'instruction ministérielle du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, une démarche institutionnelle se déploie depuis 2008 au Centre Hospitalier de Calais. Elle est conduite par le Groupe Accompagnement à la Bientraitance (GAB) qui se compose d'agents représentatifs des différents pôles cliniques.

La mission du GAB est de promouvoir la bientraitance au travers d'une réflexion sur les pratiques professionnelles. Des supports d'aide sont créés : triptyques, affiches, diaporama et films.

Les objectifs de ce groupe sont :

- Promouvoir par des actions concrètes la bientraitance au sein de l'EHPAD
- Amener les agents à réfléchir sur les bonnes pratiques
- Sensibiliser les parties prenantes à la bientraitance
- Réaliser des actions ludiques et fédératrices au sein de l'EHPAD

E : Etat d'esprit bienveillant

H : Humanité et Harmonie au sein de l'établissement

P : Professionnalisme et Patience de la part de tous

A : Accompagnement et accueil de qualité

D : Déontologie et Dignité pour tous

La bientraitance (veiller au bien) englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs...) et permet un développement harmonieux.

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein de notre EHPAD. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

La bientraitance impose:

- un ensemble de comportements
- des attitudes respectueuses de la personne
- la recherche d'un environnement adapté à l'exigence de professionnalisme

Chaque personne a besoin que l'on respecte sa liberté individuelle, que l'on préserve son bien-être psychique et physique, que l'on respecte son rythme de vie, ses envies, ses goûts, son autonomie.

Personnes âgées
personnes
handicapées

négligences
humiliation
insultes
eserouquerle
violences
enfermement

La maltraitance
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :
3977

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

Logo of the French Republic and the Department of Pas-de-Calais.

Coordonnées des autorités administratives :

ARS Hauts-de-France : Bâtiment Onix A,
556 avenue Willy Brandt, 59 777 Euralille
Tel : 03.62.72.77.00

Mail : ars-hdf-signal@ars.sante.fr

Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
Rue Ferdinand Buisson, 62018 Arras
(cedex 9)

Tel : 03.21.21.62.62

Mail : das.signalement@pasdecalais.fr

INFORMATION SANTE - LES SOINS

Dans chaque unité de vie, l'équipe soignante, sous la responsabilité d'un cadre de santé, assure votre surveillance médicale et prend soin de vous.

Les **infirmières** de l'établissement prennent en charge l'ensemble des soins ainsi que la gestion des médicaments. Elles assurent aussi le suivi des visites des médecins et des prescriptions médicales.

L'établissement dispose également d'**aides médico-psychologiques** qui sont formées, en plus d'une formation de soins, à la prise en charge psychologique des résidents. Elles interviennent principalement dans les Unités de Vie Alzheimer.

Les **agents de soins** vous accompagnent pour vos soins d'hygiène et de nursing. Les soins de nursing interviennent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (aide au repas, à l'habillage, prévention ou traitement de l'incontinence...). Des professionnels du **secteur paramédical** interviennent également au sein de la Roselière.





Il y a aussi des **intendantes** (une par secteur). Elles sont présentes pour accueillir de la meilleure façon qui soit, les nouveaux résidents. Ce sont elles qui établissent le premier contact entre le résident et l'établissement. Elles sont également présentes pour gérer les difficultés du quotidien auprès des résidents et de leur famille.

L'établissement dispose également d'infirmières spécialisées, qui travaillent en collaboration avec les équipes soignantes.

L'infirmière stomathérapeute intervient auprès des résidents, notamment des personnes alitées, l'immobilité étant un des facteurs principaux de l'escarre. Elle a pour mission de prévenir la survenue d'escarres chez les sujets à risque en mettant en place des mesures comme le changement de matelas par exemple. Elle a également un rôle de conseil auprès des résidents.

L'infirmière référente douleur mène une action transversale de soins. Cette infirmière intervient également auprès des résidents de façon hebdomadaire pour gérer au mieux la douleur et tenter de la soulager. C'est une professionnelle spécialisée dans ce domaine, elle est très convoitée dans les EHPAD, la personne âgée étant au centre de ce fléau.

Un psychologue intervient au sein de notre établissement notamment pour gérer le moment de transition et calmer l'anxiété qui peut lui être associée. Il est utile auprès des résidents notamment en cas de maladie, de veuvage, de dépendance...

Il intervient aussi auprès des familles pour les aider à accepter la situation si nécessaire.



**Veiller à la
continuité
des soins
24h/24 est
une de
nos volontés**

INFORMATION SANTE - *VOTRE BIEN-ÊTRE*

SALON DE COIFFURE

Un salon de coiffure est mis à votre disposition ainsi que le personnel qualifié. Deux coiffeurs sont présents du lundi au jeudi, de 9h à 17h. Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du service ou des coiffeurs directement. Il s'agit d'une prestation comprise dans les frais liés à votre séjour.



LES ANIMATRICES

Les animatrices sont présentes dans l'établissement dans le but de vous rendre le séjour le plus agréable possible. Elles se déplacent dans les services pour des activités individuelles, ainsi personne n'est délaissé. Les programmes d'animation sont affichés dans les salles à manger, les couloirs et les salles d'animation, ce qui vous permet d'organiser votre semaine comme bon vous semble.

LES SOINS DE PÉDICURE

Les soins de pédicure sont assurés par une personne qualifiée et vous est accessible sur prescription médicale. C'est un vrai plus, notamment pour les personnes diabétiques, car elle intervient en fonction des besoins de chacun. Cette prestation est également comprise dans les frais de séjour.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

C'est une prestation assurée par un professionnel qualifié. Elle vise à aider la personne âgée à garder son autonomie en proposant des activités physiques simples, que l'on effectue dans le quotidien. C'est un domaine en développement. Conséquentes et adaptées à la personne âgée, elles sont présentes pour vous divertir et vous garder en forme.

Vous seront également proposés tous les jours, des ateliers mémoires ou artistiques, des lotos, du jardinage, de l'informatique... Si votre état de santé ne vous permet pas de nous rejoindre, l'équipe viendra à vous.



Identité vérifiée = Sécurité des soins

Pour votre sécurité, différents dispositifs ont été mis en place au Centre Hospitalier de Calais.

Ils permettent la vérification de votre identité tout au long de votre hospitalisation.

« Un dispositif est en place de la mise à disposition de votre dossier médical »

« Lors de déplacements de soins, nous nous référons à l'identité vérifiée par le service d'admission, à l'exception des soins de soins de jour, par le service de soins de jour, par le service de soins de jour, par le service de soins de jour »



A votre arrivée à l'hôpital, présentez votre **pièce d'identité*** :
carte d'identité, passeport, livret de famille ou carte de séjour.

Votre nom de naissance sera utilisé de façon systématique.

Pour votre sécurité, vous porterez un **bracelet** tout au long de votre séjour.



Merci de nous aider à assurer votre sécurité !

* Un dossier est disponible à votre disposition, certains sont également disponibles en ligne. Pour plus d'informations, contactez le service d'admission au Centre Hospitalier de Calais. Le service d'admission est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi. Le service de soins de jour est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi. Pour plus d'informations, contactez le service d'admission au Centre Hospitalier de Calais. Le service d'admission est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi. Pour plus d'informations, contactez le service d'admission au Centre Hospitalier de Calais.

* Un dossier est disponible à votre disposition, certains sont également disponibles en ligne. Pour plus d'informations, contactez le service d'admission au Centre Hospitalier de Calais. Le service d'admission est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi. Le service de soins de jour est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi. Pour plus d'informations, contactez le service d'admission au Centre Hospitalier de Calais.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Le service administratif de La Roselière vous accueille du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et vous renseigne sur toutes les questions que vous vous posez soit pour une demande d'admission soit pendant votre séjour. Les dossiers de demande d'admission sont à initier sur le logiciel Trajectoire Grand Age mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Dans le cas où vous êtes hospitalisé et que vous souhaitez initier cette demande, le service d'hospitalisation le fera pour vous.

La demande comporte trois volets :

- Le volet administratif : à remplir par l'intéressé ou une personne désignée pour le faire. Dans le cas d'une hospitalisation, c'est l'assistante sociale qui le renseigne.
- Le volet médical : à remplir par le médecin traitant ou le médecin hospitalier
- Le volet dépendance : à remplir par le médecin traitant ou par l'infirmière en cas d'hospitalisation.

Ensuite, les démarches vous seront communiquées soit par le service administratif de l'EHPAD soit par le service social.

Le dossier administratif comprend :

- la demande Trajectoire Grand Age
- le complément de dossier
- les contrats de séjour
- le règlement de fonctionnement que le résident ainsi que toute l'équipe pluridisciplinaire devront respecter au sein de l'établissement
- les tarifs

LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Frais de séjour : les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarification

Les frais de séjour qui restent à votre charge comprennent :

- les dépenses liées à votre hébergement : ici, on parle de vos repas, des frais liés à l'animation ou encore les frais d'entretien de votre linge mais aussi ceux des locaux
- une participation liée à votre dépendance : votre niveau de dépendance sera d'ailleurs évalué dès votre entrée puis, de nouveau, chaque année.

D'autres frais seront, en échange, financés :

Selon vos ressources, le Conseil Départemental conditionnera le versement de l'APA. Cette allocation pourra ainsi prendre en charge une partie du coût lié à votre dépendance. Les dépenses liées aux soins (charges de personnel, examens complémentaires...) seront pris en charge par l'assurance maladie sur les mêmes modalités qu'au domicile.

Aides financières : sous certaines conditions de ressources, les résidents peuvent bénéficier des aides suivantes :

- aide sociale
- allocation logement social (ALS)
- allocation personnalisé d'autonomie (APA)

L'HÉBERGEMENT

L'EHPAD assure à ses résidents un hébergement confortable, sécurisé et sécurisant.

LA RESTAURATION

Elaborés par les cuisines du Centre Hospitalier de Calais, les repas sont livrés à la Roselière et remis à température sur place par le personnel soignant. Les menus sont variés et suivis par une diététicienne qui reste à votre disposition pour tout renseignement. Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre selon vos obligations. De plus, il est possible, sur réservation, de recevoir des invités à déjeuner dans l'unité : les invités devront, dans ce cas, acheter des tickets de restauration ou ramener leur propre nourriture.



LA BLANCHISSERIE

L'établissement assure, si vous le souhaitez, l'entretien de votre linge personnel. Dans ce cas, la prestation sera facturée mensuellement selon un tarif fixé annuellement et joint au contrat de séjour qui vous est remis. Il est donc indispensable que celui-ci soit marqué dès votre entrée de façon à ne pas l'égarer. Autrement, votre famille peut prendre en charge votre linge. Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviette de table...) est fourni et entretenu par l'établissement.

SERVICE D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Une équipe technique et d'entretien est mise à votre disposition pour :

- les petites et grosses réparations, dans vos chambres comme dans les espaces collectifs
- le ménage est effectué dans votre chambre, en respectant votre intimité et les protocoles d'hygiène établis, à raison de deux fois par semaine (sauf exception).

HEURES DU REPAS

Petit déjeuner : 8h30 - 10h

Déjeuner : à partir de 12h15

Collation : vers 16h

Dîner : à partir de 18h15 jusque 20h



LA DIÉTÉTICIENNE

Elle intervient sur demande du médecin et vous conseille sur la marche à suivre pour rester en bonne santé tout en mangeant bien et correctement.



LE COURRIER

Il est distribué tous les soirs pendant le repas (hors week-end). Vous pouvez également, si vous le souhaitez, en envoyer : le déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée de l'établissement.

LE CULTE

Le respect de la liberté de conscience des patients constitue une règle fondamentale. Sur demande du résident ou de sa famille, les ministres du culte ont accès auprès de chacun.

ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Tous les ans, des événements sont organisés tels que le marché de Noël en décembre, les anniversaires des services célébrés tous les mois, des carnavaux...





LES VISITES ET SORTIES

Vous pouvez recevoir librement famille et amis. Pour les familles venant de loin, il vous est possible de réserver des chambres d'hôtes, prévues à cet effet. Concernant les sorties, elles sont libres sauf en cas de contre-indication médicale. Les sorties en famille ou autre, pour plusieurs jours, doivent toujours être mentionnées à l'équipe de soins.

LES ASSOCIATIONS

Plusieurs associations interviennent au sein de la Roselière pour apporter plus de diversité dans les activités proposées. Ainsi, la «Bibliothèque des Patients» va à la rencontre de nos résidents lecteurs toutes les semaines en leur proposant des magazines ou des bouquins. Nous avons aussi les «Blouses Roses» qui proposent un temps d'écoute et de convivialité aux personnes isolées ayant peu de visites. Elles organisent également des spectacles offerts à tous tout au long de l'année en partenariat avec le secteur animation de l'EHPAD. Toutes les associations intervenant dans notre établissement ont signé une convention de partenariat.

EN CAS DE DÉCÈS

Les équipes soignantes et administratives sont à votre disposition pour tout renseignement concernant les procédures à suivre, que le défunt soit pris en charge ou non par sa famille. En cas de décès, vous pouvez faire une sortie de corps avec ou sans mise en bière avec les pompes funèbres de votre choix. Sinon, le corps du défunt sera transféré à la chambre mortuaire centre du Centre Hospitalier Téchér où des professionnels vous accueilleront et répondront à vos interrogations. Les visites sont organisées sur rendez-vous en appelant directement au 03 21 46 33 06.



VOS DROITS ET DEVOIRS

LES PERSONNES QUALIFIÉES

Toute personne prise en charge par l'établissement (ou sa famille ou son représentant légal) peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie par le Préfet de Département, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental.

Elles ont pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits entre les résidents et l'établissement.

Les coordonnées de ces médiateurs externes ainsi que les modalités pour y recourir sont annexées au contrat de séjour et affichées à l'entrée de l'établissement.

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

Inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, l'établissement a pour vocation de répondre au mieux à vos attentes et à vos besoins lors de votre séjour. Ainsi, dans le cadre de cette démarche qualité, une enquête de satisfaction sera organisée chaque année. Les informations contenues dans cette enquête donneront lieu à une analyse statistique et permettront d'améliorer votre séjour ainsi que l'organisation de l'établissement.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, la confidentialité des données de cette évaluation est assurée.

VOS RÉCLAMATIONS ET RECOURS

Une fiche de recueil des réclamations est disponible à l'accueil de l'établissement. Une fois remplie, vous pouvez la déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres à l'entrée de l'établissement; elle sera transmise à l'agent chargée de la traiter.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de saisir la Commission des Usagers (CDU) : cette commission s'assure que toutes les personnes soient informées sur les voies de recours et de conciliation possibles et veille au respect des droits des usagers. Chaque demande de réclamation doit être formulée par écrit et adressée au Directeur de l'établissement, qui en accuse réception.

LES MAJEURS PROTÉGÉS

L'état physique ou psychologique de certains résidents peut nécessiter une mesure de protection. Celle-ci sera alors décidée par le Juge des Tutelles à la demande du médecin ou de la famille. Selon l'importance de la protection à assurer, le Juge nomme un tuteur ou un curateur qui peut être un membre de la famille, une association tutélaire ou le mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'établissement. Celui-ci se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant la procédure à suivre et la gestion de vos biens. En cas de nécessité, la Direction peut prendre toutes les décisions utiles à la sauvegarde du résident.

DÉPÔTS DES OBJETS DE VALEUR

Nous vous conseillons, dès votre arrivée, de placer tout objet de valeur ou argent dans le coffre de l'établissement et de ne pas conserver, dans les chambres, des sommes d'argent importantes. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d'objets de valeur ou d'argent, sauf si ceux-ci ont été déposés au coffre. Si vous décidez de placer des objets dans le coffre, un récépissé de dépôt vous sera remis et vos biens vous seront restitués par la trésorerie située rue Descartes à Calais.

IL EST INTERDIT DE

- Fumer dans l'enceinte de l'établissement
- Modifier les installations électriques existantes ou d'installer des appareils électriques sans notre accord
- Conserver de la nourriture dans votre chambre sans moyen de conservation
- Garder un animal de compagnie dans votre chambre ou dans les locaux. Cependant, les visiteurs peuvent venir avec leur animal à condition de respecter les règles d'hygiène, de signer le protocole d'accord et de respecter les autres résidents.

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Lors de votre entrée dans notre établissement, le responsable de la structure ou son représentant vous informe sur la possibilité de désigner une personne de confiance. Une fiche détaillée vous sera remise pour vous donner les informations nécessaires à cette désignation : les missions, comment la désigner, qui peut être personne de confiance... Nous vous accompagnons dans cette démarche si vous le souhaitez.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf : articles L. 1111-11 à L 1111-13 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment. L'établissement a l'obligation réglementaire de s'assurer du dépôt ou du non dépôt de directives anticipées. C'est pourquoi un document vous sera systématiquement remis pour recueillir votre position sur ce point.

HYGIÈNE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de la lutte contre les risques infectieux, l'établissement met tout en oeuvre pour vous assurer des soins de qualité, dans un environnement sûr et propre. L'ensemble des professionnels a pour mission de réduire les risques de transmission des infections. Une Equipe Opérationnelle d'Hygiène, aidée de «référents hygiène» dans chaque secteur sont là pour y veiller. N'hésitez pas à les solliciter pour toute question.

Par le respect de règles simples et de bon sens, vous et votre entourage contribuerez également à l'amélioration de votre état de santé et à la lutte contre la transmission des infections :

- une hygiène corporelle correcte
- un respect des locaux et de leur entretien
- une hygiène des mains à chaque occasion (visites, repas, WC...à
- éviter les contacts en cas d'infection contagieuse, ou se protéger à défaut (masque, protection des plaies...)
- éviter de laisser traîner de la nourriture attirant les nuisibles et utiliser les poubelles à disposition

Par mesure d'hygiène, les visites peuvent être occasionnellement limitées pour raison médicale. Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement sauf protocole d'accord signé et respecté.

Parfois, vous verrez des consignes spécifiques affichées sur les portes des chambres ou à l'entrée du bâtiment : merci de les respecter et de les faire respecter, elles nous concernent tous !

L'hygiène est l'affaire de tous et de chacun. Elle passe par le respect des règles et du travail des professionnels.

ZOOM SUR LE SECTEUR ALZHEIMER

La Roselière est dotée d'une Unité de Vie Alzheimer de 70 lits (dont 14 correspondent à une Unité d'Hébergement Renforcé pour les personnes ayant des troubles du comportement sévères) situé au rez-de-chaussée. Cette unité est découpée en 5 maisonnées de 14 lits chacune.

LES MAISONNÉES

Ce sont des petites unités de vie destinées aux personnes âgées valides physiquement mais très désorientées, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Ces unités disposent d'équipements adaptés à la surveillance des résidents souffrant des troubles du comportement. Les soignants sont formés à la prise en charge des personnes désorientées et leur proposent des activités simples relevant du quotidien. Une architecture adaptée doit permettre d'éviter les fugues et les accidents tout en assurant un maximum de confort pour le patient, sa famille et le personnel soignant



LA QUALIFICATION DU PERSONNEL

Un personnel est formé pour prendre en charge les difficultés liées à la pathologie et faire face aux différents troubles du comportement, à l'agressivité du résident...

Infirmiers, aides-soignants et aides-médico-psychologiques doivent être capables de faire face à toutes ces situations délicates induites par la maladie, afin de les désamorcer en douceur. La disponibilité du personnel est un facteur majeur contribuant à une prise en charge optimale.

PROJET DE SOINS SPÉCIFIQUE

Dès l'arrivée du résident, un projet de soins tenant compte du respect des habitudes de vie est mis en place. Il permet d'optimiser la qualité de vie des patients et de leur entourage. Le programme d'animation thérapeutique est l'autre élément prépondérant du projet des soins. Ces animations contribuent à diminuer les troubles du comportement et du sommeil, fréquents chez les résidents d'UVA. Ces activités offrent des stimulations cognitives et sociales, qui diminuent l'anxiété, l'agitation ou bien l'apathie. Le but étant d'améliorer au plus le bien-être de la personne âgée et de maintenir l'autonomie.



COMMENT VENIR ?

VENIR À NOUS

- **En voiture** : autoroute A16, sortie n°46
- **En bus** : ligne 7, arrêt «La Roselière»



NOUS JOINDRE

Par courrier :

EHPAD La Roselière, Pôle Santé du Virval
Boulevard des Justes
62107 CALAIS Cedex

Par téléphone :

03 62 61 51 00

Centre Hospitalier Jean-Eric TECHER

1601 Boulevard des Justes
BP 339 - 62107 CALAIS Cedex
Téléphone : 03 21 46 33 33



Réalisation : service communication, juillet 2020